

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur Francis LELEU, Monsieur Jean- Luc BEKAERT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Ludovic PATTE., Madame PETIT Francine, Monsieur LEBRUN Alain, Madame VASSEUR Agnès, Monsieur NUTTENS Olivier, Madame DUQUENNE Angélique,

Absents: Monsieur Philippe VERRIER Monsieur TARGET Gauthier, Monsieur MARQUANT David, Monsieur DRYHYNYEZ Julien, Monsieur FAVREL Michel

Pouvoir : Monsieur Ghislain VERVAEKE, a donné pouvoir à Monsieur Christian LEBRUN.

ORDRE DU JOUR :

- Devenir du bâtiment des écoles

32/2023 : Devenir du bâtiment des écoles après le futur RPC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réunion de présentation du lancement du futur RPC à Hypercourt avec les représentants de TERRE DE PICARDIE, une proposition a été faite de leurs parts :

TERRE DE PICARDIE demande à conserver les écoles actuelles pour faire le péricolaires du futur RPC.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de récupérer les bâtiments des écoles après la construction du futur RPC pour des projets à venir à HYPERCOURT.

Questions diverses :

Fin de séance 19h00

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
32/2023	Devenir du bâtiment des écoles après le futur RPC	27

Le Maire,

Le secrétaire de séance,